



Devenir vérificateur qualifié d'extincteurs portatifs et mobiles

Formation certifiante

Possibilité de formation sur mesure

Pré-requis d'accès à la formation : Aucun

Durée : 4 jours répartis sur 5 jours - dont examen

Nombre de participants : de 1 à 10 participants par session

Dates : nous contacter

Public concerné : Salarié d'entreprise – demandeur d'emploi

Lieux de formation : dans nos locaux

Modalités d'accès à la formation : CPF – Pôle Emploi – OPCA – Individuel - Employeur

OBJECTIFS :

- Réaliser tous les travaux attachés aux prescriptions de vérification, maintenance, remise en état des extincteurs.
- Identifier la règle technique et la législation en vigueur.
- Calculer une installation d'extincteurs.

PROGRAMME :

- Théorie
 - Le triangle du feu
 - Les classes de feux.
 - Les agents extincteurs.
 - Les appareils extincteurs : les caractéristiques.
 - Installations d'extincteurs :
 - Textes et réglementations en vigueur,
 - Principes de calcul d'une installation conformément au Code du travail et au référentiel APSAD R4.
 - Les différentes opérations de maintenance :
 - L'inspection, la visite de maintenance, la révision et la vérification périodique.
- Pratique
 - Démonstration d'efficacité des différents agents extincteurs.
 - Maintenance : travaux pratiques sur un parc d'extincteurs de marques différentes permettant de réaliser toutes les opérations de maintenance préventive et corrective.

Modalités pédagogiques :

- Face à face pédagogique animé par des intervenants qualifiés techniquement (CAP AVAE)
- Formation interactive et participative avec apports didactiques et pratiques du formateur,
- La partie pratique permet de confronter l'acquisition des connaissances et méthodes développées en salle avec leurs applications sur cas réels.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs :

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique (travaux de maintenance).

Nos atouts

Le référentiel APSAD R4 est remis à chaque participant.

Préparation incontournable à l'examen du CAP AVAE en association avec le stage intitulé " Devenir vérificateur qualifié du réseau de robinets d'incendie armés ".

Les infrastructures et moyens techniques du site permettent la réalisation de tests d'efficacité des différents agents extincteurs, la maintenance préventive et corrective sur les appareils à pression permanente.

Remarque

L'attestation de compétence, titre individuel de formation, ne peut se substituer à aucune certification APSAD de Service. Cette formation répond aux exigences techniques de la norme française NF S 61-919 sur la maintenance des extincteurs.